

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 8 AVRIL 2026

Présents : M. MOUTET, maire-président, Mme LOISON, MM. LAPLACE, CLEMENCEAU, Mmes DARRIEUTORT, PERES, M. PERRIN, Mme DOMBLIDES, adjoints, M. CHALARON, Mmes NARIOO, CAZALIS, LABARERE, M. GORMAND, Mmes LABAISSE, CORIC, MM. FONS, PEDEDAUT, BESSAUD, Mme ROUX, M. POLLE, Mmes CARREZ, PIT, LAMAZERE DESTUGUES, MM. CRESSON, DELTEIL, BERGES

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme COUDROY (pouvoir à M. LAPLACE), MM. LARTIGUE (pouvoir à M. GORMAND), MELIANDE (pouvoir à Mme DOMBLIDES), Mme DESTAINVILLE (pouvoir à Mme CAZALIS), MM. VICARD (pouvoir à M. CLEMENCEAU), MORNAY (pouvoir à Mme NARIOO), Mme DEBRAY (pouvoir à M. CRESSON)

Secrétaire de séance : M. CLEMENCEAU

26 – 55 - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE (TE 64)

Rapport présenté par Monsieur LAPLACE, maire-adjoint :

Le Maire rappelle que la commune est membre du Syndicat Territoire d'Energie (TE 64) et que les statuts de ce dernier prévoient qu'elle est représentée au Comité Syndical par trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

En conséquence, il convient de procéder aux désignations correspondantes.

Considérant que le Conseil municipal doit procéder, au scrutin secret, sauf décision prise à l'unanimité, à l'élection des délégués à la majorité absolue des suffrages,

Il est proposé de désigner les candidats suivants :

Titulaires

M. Jean-René LAPLACE
Mme Cécile COUDROY
M. Bernard MELIANDE

Suppléants

M. Jean-Pierre CHALARON
M. Jérôme CLEMENCEAU
M. Cédric PERRIN

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 29 voix pour – 2 abstentions (Mme PIT, M. BERGES) – 2 refus de vote (M. CRESSON, Mme DEBRAY), désigne les :

• **Délégués titulaires :**

- M. Jean-René LAPLACE
- Mme Cécile COUDROY
- M. Bernard MELIANDE

• **Délégués suppléants :**

- M. Jean-Pierre CHALARON
- M. Jérôme CLEMENCEAU
- M. Cédric PERRIN

Le Conseil municipal prend acte de ces nominations.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 064-216404301-20260408-26DEL55-DE

S²LO

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 8 avril 2026
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Benjamin MOUTET
Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne**

Publiée le

Ben  *M. 155.*